

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00318 Numéro SIREN : 751 992 892 Nom ou dénomination : 4AC

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 2901

Certifié conforme par la gérance

B 2901

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 4AC				Néant	
Adresse de l'entreprise : LA BORDENEUVE 32300 L ISLE DE NOE					
Numéro SIRET* : 75199289200024					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex: N-1 clos le : 31/12/2021	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
		31/12/2021			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012	
M	Incorporelles - Autres*	014		016	
M	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	99 019	042	99 019
Total I (5)		044	99 019	048	99 019
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060		062	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070	
U	(2) - Autres* (3)	072	742 774	074	742 774
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	35	086	35
N	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	742 809	098	742 809
Total général (I + II)		110	841 828	112	841 828

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	434 045	434 045
	Écarts de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	29 078	29 078
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P	Report à nouveau	134	360 115	360 665
R	Résultat de l'exercice	136	-705	-550
E	Subventions d'investissement	137		
S	Provisions réglementées	140		
Total I			142	822 533
Provisions pour risques et charges Total II			154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 545	1 545
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 17 750)	172	17 750	27 000
E	Produits constatés d'avance	174		
Total III			176	19 295
Total général (I + II + III)			180	841 828
R	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Af

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

2023

Désignation de l'entreprise :		SARL 4AC		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)																																					
				31/12/2022		31/12/2021																																					
A - RESULTAT COMPTABLE																																											
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210																																							
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214																																							
Q	Production vendue services*	Intracommunau.	217	218																																							
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222																																							
	Production immobilisée*			224																																							
E	Subventions d'exploitation reçues			226																																							
X	Autres produits			230																																							
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232																																							
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234																																							
H	Variation de stock (marchandises)*			236																																							
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238																																							
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240																																							
Q	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	705	550																																					
E	- mobilier																																										
	- immobilier																																										
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :			243																																							
	Rémunérations du personnel*			250																																							
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252																																							
X	Dotations aux amortissements*			254																																							
P	Dotations aux provisions			256																																							
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)			259																																							
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260																																							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	705	550																																					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-705	-550																																					
	Produits financiers (III)			280	0	0																																					
D	Produits exceptionnels (IV)			290	1																																						
I	Charges financières (V)			294																																							
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	1																																						
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies			347																																							
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. 4			348																																							
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306																																							
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-705	-550																																					
B - RESULTAT FISCAL				312																																							
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				312	314	705																																					
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316																																							
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318																																							
I	Provisions non déductibles*			322																																							
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324																																							
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330																																							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248																																								
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251																																							
G	Part de loyers dispensé de réintégration			249																																							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																																							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																																							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																																											
<table border="1"> <tr> <td>Entreprises nouvelle (44 sexies)</td> <td>306</td> <td></td> <td>Zone franche urbaine (44 octies a)</td> <td>307</td> <td></td> <td>Zone restruct. défense (44 terdecies)</td> <td>127</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zone revitalisation rurales (44 quindécies)</td> <td>138</td> <td></td> <td>Bassins d'emploi à redynamiser</td> <td>301</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)</td> <td>301</td> <td></td> <td>Jeune entreprise innovante (44 sexies A)</td> <td>303</td> <td></td> <td>Bassins Urbains à dynamiser - BUD</td> <td>302</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ZFANG (44 quaterdecies)</td> <td>345</td> <td></td> <td>Investissements outre-mer</td> <td>344</td> <td></td> <td>Zone de développement prioritaire (44 septdecies)</td> <td>303</td> <td></td> </tr> </table>				Entreprises nouvelle (44 sexies)	306		Zone franche urbaine (44 octies a)	307		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	301					Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	301		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	303		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	302		ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	303					
Entreprises nouvelle (44 sexies)	306		Zone franche urbaine (44 octies a)	307		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127																																				
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	301																																							
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	301		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	303		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	302																																				
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	303																																				
Dont créance due au report en arrière du déficit*				346																																							
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)				343		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	346																																				
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)				347		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	341																																				
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)				340																																							
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)				349																																							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	705																																				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356																																							
Déficits antérieurs reportables* :						360																																					
dont imputés/résultat :																																											
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	705																																				

AT

The image is a severely degraded scan of a document page. It features a complex pattern of black lines and noise against a white background. In the upper right, there are faint, illegible markings that appear to be text. A small, dark rectangular artifact is located near the center-right of the page. The overall quality is poor, with significant loss of detail and contrast.

4AC

Société À Responsabilité Limitée au capital de 434 045 €

Siège social : Lieu dit La Bordeneuve

32300 L'Isle de Noé

751 992 892 RCS AUCH

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois ,
Le vingt juin, à dix-neuf heures,

Monsieur Alain TRICON, associé unique et propriétaire des parts sociales de la société 4AC (ci-après « la Société »), société à responsabilité limitée à Associé unique au capital de 434 045 euros, divisé en 434 045 parts de 1 euro chacune.

En présence de Monsieur Alain TRICON, gérant associé de la société

1/A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant associé unique de la Société, Monsieur Alain TRICON, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2022 et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associé unique dans les délais légaux en la matière.

L'inventaire a également été tenu à la disposition de l'associé unique dans les délais légaux en la matière.

2/A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, qui se sont soldés par un résultat déficitaire de 705 euros.

donne en conséquence, quitus entier et sans réserve au Gérant pour l'exécution de son mandat au titre de cet exercice.

Ai 

PROJET DE LOI
N° 100
RELATIF À
L'ÉVALUATION
DES
RÉSULTATS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre de l'Éducation nationale a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de loi relatif à l'évaluation des résultats de l'éducation nationale, tel qu'il a été adopté par le conseil des ministres en date du 15 mars 1984.

En vertu de l'article 37 de la Constitution, le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

Le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

Le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

- L'évaluation des résultats de l'éducation nationale est une obligation pour l'État.
- L'évaluation des résultats de l'éducation nationale est une obligation pour les collectivités locales.
- L'évaluation des résultats de l'éducation nationale est une obligation pour les établissements d'enseignement.
- L'évaluation des résultats de l'éducation nationale est une obligation pour les enseignants.
- L'évaluation des résultats de l'éducation nationale est une obligation pour les élèves.

Le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

Le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

Le projet de loi est soumis à la délibération de votre Assemblée nationale et à la promulgation du Président de la République.

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à -705 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à 360 115 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à 359 410 €
au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes lors des exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

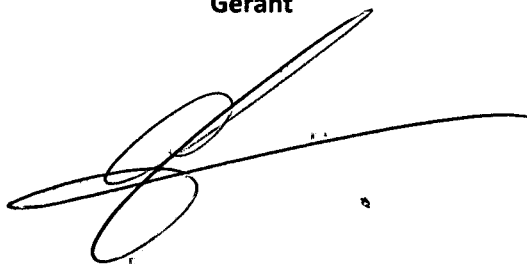
QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'Associé unique sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.

M. Alain TRICON
Gérant



Comptroller of the Treasury, Department of the Treasury, Washington, D.C. 20548
Dear Sir: I am writing to you regarding the matter of the

enclosed herewith for your information and for the record.
I am enclosing herewith a copy of the report of the

audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1964, and a copy of the

report of the audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1965, and a copy of the

report of the audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1966, and a copy of the

report of the audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1967, and a copy of the

report of the audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1968, and a copy of the

report of the audit of the accounts of the Department of the Treasury
for the year ended June 30, 1969, and a copy of the

Very truly yours,
[Signature]

[Handwritten notes and signature]